

Le 8 avril, à l'occasion de la journée nationale des ambulanciers, la CNSA lance une opération transparence d'envergure



Les ambulanciers sont des professionnels de santé. Leur mission va bien au-delà du transport sanitaire. Ils sont très souvent **les premiers de cordée** en cas d'urgence. Ils réalisent plus de **33 % de l'activité d'urgence pré-hospitalière**. Formée aux gestes de soin, la profession accomplit les **contrôles appropriés**, tels que la prise des constantes, et **des gestes qui sauvent**.

Nos concitoyens ont besoin des ambulanciers qui ne cessent de le clamer haut et fort ! Quand on sait que 87 % du territoire relèvent du désert médical, cela signifie que **de nombreux Français ne bénéficient pas d'un suivi médical approprié**. Par ailleurs, d'ici à 2050, notre pays comptera quatre millions de seniors supplémentaires, désireux de rester chez eux le plus longtemps possible.

L'accès aux soins pour tous nécessite de **déployer de nouvelles ressources humaines en veillant à la soutenabilité de notre modèle social**. C'est dans cette **démarche d'efficacité** que s'inscrivent les propositions des ambulanciers, représentés par la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA).

Tous ensemble le 8 avril 2024 pour une expérience inédite !



Aujourd'hui, le métier est reconnu en tension et en pleine crise d'attractivité. La CNSA a décidé d'organiser **une opération transparence d'envergure « vis ma vie d'ambulancier »**, l'occasion de mieux faire connaître la profession, ses réalités terrain et la formation au Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA) pour rejoindre les sentinelles du soin.

Le 8 avril prochain, les ambulanciers privés **ont invité les parlementaires et les médias de 12 régions** à les rejoindre pour vivre une journée inédite en **Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre Val-de-Loire, Pays de Loire, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, PACA, Outre-Mer, Bretagne et en Ile de France**.

« Nous allons pour la première fois accueillir les pouvoirs publics et les médias locaux au sein de nos entreprises pour leur montrer ce qui se passe réellement sur le terrain. Entre les départs en urgence à la demande du SAMU Centre 15, la montée d'adrénaline sur des interventions auprès des patients, le transfert entre les structures de soins, l'attente à l'hôpital... tout simplement notre quotidien et les difficultés que nous rencontrons. », explique **Dominique Hunault, président de la CNSA**.

Oui monsieur le ministre, de vraies économies peuvent être réalisées, la CNSA est déjà engagée dans cette voie



La première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires rappelle que la profession réunit **5 200 sociétés** et **61 000 ambulanciers**, femmes et hommes engagés, présents sur le territoire national 7jours/7jours, 24h/24h (métropole et outre-mer). Elle gère **6,3 millions de patients transportés** et **60 millions de trajets prescrits**¹.

Alors OUI, cela représente 5,7 milliards de dépenses pour le transport de patients, comme l'a récemment déclaré Monsieur Bruno Le Maire qui souhaite faire des économies. Mais ce chiffre inclut aussi les taxis conventionnés. L'intervention des professionnels de santé **s'élève en réalité à 3,1 milliards de dépenses remboursables**, dont 2,2 milliards pour l'ambulance et 900 millions pour le VSL (Chiffres 2022).

Cela étant, il est urgent d'agir ! La CNSA propose de respecter strictement le numerus clausus, y compris pour les taxis conventionnés, et de **rationaliser et professionnaliser le transport sanitaire**.

« Nous sommes déjà engagés avec l'Assurance Maladie pour réaliser des économies substantielles. Nous pouvons aller plus loin en sortant du « tout transport ». La profession peut libérer du temps médical et paramédical. Les ambulanciers ont acquis des compétences de soins qui peuvent être élargies aux autres formes de prise en charge. À titre d'exemple, à l'ère de la télémédecine et des déserts médicaux, l'ambulancier doit être reconnu comme assistant de téléconsultation. Nous réclamons au gouvernement l'établissement d'une feuille de route structurante pour optimiser les coûts et les services rendus aux usagers », souligne **Dominique Hunault, président de la CNSA**.

« Nous devons aussi mettre en place les mesures de transparence », pointe **Roland de Barbentane, Président de Keolis Santé, membre du Conseil stratégique de la CNSA**. *« Il faut certifier les flux à l'aide d'un système de géolocalisation y compris pour les taxis conventionnés et lutter contre la fraude sociale en mettant en place un système de suivi numérique des temps de travail sur les VSL, les ambulances et les taxis conventionnés, comme c'est le cas pour tous les autres métiers du transport. C'est un enjeu de sécurité public majeur. »*

Dans ce contexte de stigmatisation de la profession, la CNSA souhaite élaborer *« un véritable contrat de confiance qui, définitivement, ancrera notre profession dans le champ de la prise en charge sanitaire et de la qualité du prendre soin, au juste coût et, par conséquent, au juste prix »* conclut **Pierre Yves Vanstavel, secrétaire national de la CNSA**.

¹ source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2022

8 avril 2024 : un accord signé avec France Travail pour recruter

La profession manque de bras mais s'affirme pleinement mobilisée pour intégrer pleinement la chaîne du soin, mieux coopérer avec les soignants et lutter contre les déserts médicaux. Les ambulanciers privés, dévoués à leurs patients, recrutent **15 000 postes**.

Le lundi 8 avril prochain, **Monsieur Paul Bazin**, directeur général délégué de France Travail signera² **un accord-cadre national initié par la CNSA avec l'ensemble des acteurs du transport**, dans un lieu symbolique, les locaux de la Société Française de Médecine d'Urgence.

Une volonté portée depuis plusieurs mois par la CNSA qui s'est engagée auprès de France Travail afin d'identifier les besoins des entreprises privées d'ambulance et les accompagner dans la recherche de candidats. Une meilleure coopération favorisera l'accès à l'emploi dans un secteur sinistré mais à fort potentiel.

À propos de la **Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA)**

Membre de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), est la première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires.

Fondée en 1937, elle représente plus d'un millier de structures adhérentes, présentes sur le territoire national (métropole et outre-mer).

La CNSA est l'interlocuteur privilégié du ministère de la Santé, du ministère des Transports, du ministère de l'Intérieur et de nombreux partenaires institutionnels. Elle a été ainsi une grande contributrice de la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH) en 2022.

La CNSA est à l'initiative du diplôme d'État d'ambulancier (DEA). Elle a pour mission de former les futurs ambulanciers, en s'appuyant sur un organisme de référence, et assure la promotion de la profession, notamment, à l'aide du site www.ambulancierpouurlavie.fr.

Ses services répertorient les expérimentations menées sur le terrain afin de nourrir la réflexion prospective de la profession. C'est ainsi que la Chambre Nationale des Services d'Ambulances propose une vaste série de mesures destinées à renforcer les politiques publiques du soin et de la dépendance. Le plaidoyer 2023-2024 est disponible sur le site : www.cnsa-ambulances.com.

Crédit photos : JC Guilloux

**Si vous souhaitez interviewer Dominique Hunault, président de la CNSA
ou nos ambulanciers référents dans votre région**



CONTACT PRESSE : Annie Bost - 06 35 20 48 97
annie.bost@aloeconseil.com

² de 11h à 12h30 dans les locaux de la Société Française de Médecine d'Urgence, au 103 Boulevard Magenta 75010 Paris